

## Auteurs

### **Laurent BENZONI**

Agrégé de Sciences Économiques, Laurent Benzoni est professeur titulaire à Sorbonne Universités (Paris 2) et chercheur rattaché au Centre de Recherche en Économie et Droit ([www.cred.u-paris2.fr](http://www.cred.u-paris2.fr)). Il dirige le Master 2 Économie des Réseaux. Professeur à Telecom Paris-Tech de 1985 à 1995, il a créé le Département d'Économie et Gestion au sein de cette institution. En 1995, il fonde TERA Consultants, cabinet de d'expertise économique spécialisé dans les questions de régulation, de concurrence, de dommages, de stratégie ([www.tera.fr](http://www.tera.fr)). Prix Harvard et l'Expansion (1986), Prix d'Économie Industrielle (ADEFI, 1986), médaille de l'IREST (1989), « best of World's leading Competition Economists » (CGR), membre du conseil d'administration du forum d'Avignon, membre de comités de rédaction ou scientifique de plusieurs revues académiques dont *Digiworld Economic Journal*, *Journal of Regulation*...

### **Régis BISMUTH**

Agrégé de droit public, Régis Bismuth est professeur à l'Université de Poitiers. Ses recherches et enseignements portent principalement sur le droit international public, le droit de l'intégration économique (OMC, investissements internationaux, monnaie et finance), la régulation économique et financière, le droit du contentieux international et le droit européen (UE et CEDH). Il a notamment publié « *La coopération internationale des autorités de régulation du secteur financier et le droit international public* » (Bruylant, 2011) et un ouvrage consacré aux « *Aspects juridiques de la standardisation internationale privée* » (Larcier, 2014). Il est l'auteur de plusieurs articles en français et en anglais sur des sujets tels que les fonds souverains, la dette souveraine, les standards financiers internationaux, les sanctions économiques, la responsabilité des entreprises multinationales, les mesures conservatoires dans l'arbitrage international et la liberté de la presse. Certains de ses travaux peuvent être consultés sur son site internet : [www.regisbismuth.com](http://www.regisbismuth.com)

### **Sylvain CHATRY**

Après avoir soutenu une thèse en 2011 sous la direction du professeur André Lucas, publiée en 2012, *Le concours de droits de propriété intellectuelle* (coll. « Fondation Varenne », Lextenso – LGDJ), Sylvain Chatry a été recruté en 2013 en qualité de maître de conférences à l'Université de Perpignan. Il a dirigé un colloque en octobre 2014 sur *La régulation d'Internet : regards croisés de droit de la concurrence et de droit de la propriété intellectuelle* (Mare & Martin, coll. « Droit privé et sciences criminelles », 2015). Il est notamment à l'origine de la création du *Concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle* (cn2pi). Avec l'équipe nantaise en propriété intellectuelle, il contribue à la revue *L'essentiel de droit de la propriété intellectuelle* (Lextenso) et a publié en 2015 un *Panorama de droit de la propriété intellectuelle* (Studyrama).

### **Nicolas CURIEN**

Ingénieur du corps des Mines, Nicolas Curien est depuis 2015 membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et Professeur émérite du Conservatoire national des arts et métiers, où il a occupé la chaire « Économie et politique des télécommunications » de 1992 à 2011. Il a siégé au Collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) de 2005 à 2011. Spécialiste de l'économie numérique, membre fondateur de l'Académie des technologies, il a enseigné à l'École Polytechnique de 1985 à 2007. Il est notamment l'auteur de *La neutralité d'Internet* (avec Winston Maxwell), Collection Repères, La Découverte, 2011, *Internet and Digital Economics* (avec Éric Brousseau, Cambridge University Press, 2007), *L'Industrie du disque* (avec François Moreau, La

Découverte, coll. « Repères », 2006), *Économie des réseaux* (La Découverte, coll. « Repères », 2000 et 2005), *La Société de l'information* (avec Pierre-Alain Muet, Rapport du Conseil d'analyse économique, n° 47, La Documentation française, avril 2004), *Introduction à la microéconomie : l'étude des marchés* (Éditions de l'École polytechnique, 2000).

#### **Pascal DUTRU**

Docteur en droit, avocat, diplômé de l'ESSEC et du Collège d'Europe, Pascal Dutru a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie des technologies de l'information et de la communication (TIC). Après avoir participé à la création de l'Autorité de régulation des Communications et de la Poste du Qatar (Directoire de transition) et assuré les fonctions de directeur de la stratégie et des politiques réglementaires du Ministère qatarien des TIC, il est désormais Secrétaire général de cette organisation. Précédemment, il a été directeur juridique de différentes entreprises, a dirigé pendant 12 ans la division « réglementaire et concurrence » de Bouygues Telecom et exercé la profession d'avocat. Dans ses fonctions, il intervient à propos des régulations en France, en Europe et dans les pays du Golfe, il enseigne régulièrement le droit des télécoms ainsi que différentes matières liées aux TIC. Il intervient également très fréquemment dans des colloques internationaux.

#### **Marie-Anne FRISON-ROCHE**

Agrégée de droit, Marie-Anne Frison-Roche est professeur titulaire à Science po. Après y avoir créé en 2000 le *Master de droit économique*, le *Forum de la Régulation* et le *Concours d'arbitrage international de Paris*, elle y enseigne le Droit de la Régulation économique et financière. Elle a fondé *The Journal of Regulation* en 2009. Elle dirige la collection « Droit & Économie » (Lextenso) et la série « Régulations » (Daloz). Voir la présentation de ses travaux : [www.mafr.fr](http://www.mafr.fr)

#### **Marie JEUNEHOMME**

Titulaire d'un DEA de Droit privé général, d'un Master 2 en Droit de la science médicale et du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Marie Jeunehomme a d'abord exercé en tant qu'avocat dans le cabinet d'avocats Beslay & Le Calvé dédié au secteur de la santé avant de rejoindre le Groupe Orange en tant que juriste d'Orange Healthcare. Elle occupe actuellement le poste de Directrice juridique de Giphar.

#### **Frédéric LACROIX**

Avocat au barreau de Paris depuis 1998, Frédéric Lacroix est spécialisé dans les questions de réglementations bancaires et financières, notamment dans leur dimension européenne. À ce titre, il dirige la pratique Services Financiers et Gestion d'Actifs du cabinet Clifford Chance à Paris. Parallèlement, il a également développé ses compétences en matière de titrisation et codirige la pratique Financements Structurés & Titrisation du cabinet. Frédéric Lacroix est régulièrement consulté sur des projets de textes législatifs ou réglementaires, comme ce fut le cas pour les décrets du 17 décembre 2014 et du 2 août 2013 modifiant le Code des assurances et portant création des fonds de prêts à l'économie (FPE), ou encore, plus récemment, le projet de modification de la hiérarchie des créanciers en cas de liquidation ordonnée des banques figurant dans le projet de loi Sapin II.

#### **Soumia MALINBAUM**

Diplômée d'une maîtrise de droit de l'Université Paris II, Soumia Malinbaum a accompli l'essentiel de sa carrière dans le secteur des Technologies et du Numérique, en tant que créatrice et dirigeante d'entreprises.

Elle est aujourd'hui Directrice Générale Adjointe en charge du Développement du groupe KEYRUS, acteur international de la Data intelligence et de la transformation digitale des organisations. Elle a à son actif plusieurs projets de transformation dans le secteur de l'Énergie et Utilities.

Présidente de la commission Emploi Formation du Syntec Numérique, elle a mis en place un plan national de formation et recrutement des jeunes décrocheurs grâce aux métiers du numérique.

Elle a, par ailleurs, cofondé l'AFMD — Association Française des Managers de la Diversité — en 2007 pour favoriser la diversité et la mixité dans les entreprises et lutter contre toutes les discriminations.

### **Maryvonne DE SAINT PULGENT**

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'École nationale d'administration, Maryvonne de Saint Pulgent est la présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État depuis le 30 avril 2014. Nommée en 1976 conseillère au tribunal administratif de Paris, elle a intégré en 1980 la Cour des comptes en tant que rapporteur, puis le Conseil d'État en 1986 comme maître des requêtes. Commissaire du gouvernement de 1987 à 1993, elle est devenue présidente de la 8<sup>e</sup> sous-section du contentieux en 2001. En 2003, elle a intégré la section de l'intérieur. Maryvonne de Saint Pulgent a été directrice du Patrimoine au ministère de la Culture et présidente de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, de 1993 à 1997. Elle est également présidente du conseil d'administration du Théâtre national de l'Opéra-Comique, de celui de l'Institut géographique national et de celui de l'IEP d'Aix-en-Provence. Elle est notamment l'auteur de *Le syndrome de l'opéra* (Robert Laffont, 1991), *Le Gouvernement de la culture* (Gallimard Le Débat, 1999), *Culture et communication, les missions d'un grand ministère* (Découvertes Gallimard, 2009) et *L'Opéra-comique. Le gavroche de la musique* (Découvertes Gallimard, 2010).

### **Myriam QUEMENER**

Magistrat de l'ordre judiciaire, Myriam Quémener est actuellement conseiller juridique auprès du préfet chargé de la lutte contre les cybermenaces. Elle s'est spécialisée dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité et du droit de l'Internet. Expert pour le conseil de l'Europe, elle dirige des sessions à l'École nationale de la magistrature sur le contentieux pénal de l'Internet, la cybercriminalité et l'intelligence économique. Elle est notamment l'auteur de *Cybersécurité, réponses stratégiques et juridiques* (Lavoisier, 2012), de *Cybersociété, entre espoirs et risques* (L'harmattan, 2013) et de *Criminalité économique et financière à l'ère numérique* (Economica, 2015).

### **Jean-François VILOTTE**

Avocat à la Cour, Jean-François Vilotte est associé de la société d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés. Ancien Président de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL), il a coprésidé avec Louis de Gaulle la Commission Numérique du Club des Juristes qui a rendu un rapport sur la « Régulation juridique du contenu de l'internet – Concilier neutralité et ordre public à l'heure de la convergence technologique ». Il a par ailleurs été vice-président du comité de rédaction de la convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives, notamment en lien avec les jeux d'argent sur internet.